



Inscription à l'espace association sur le site internet de la ville de Vif

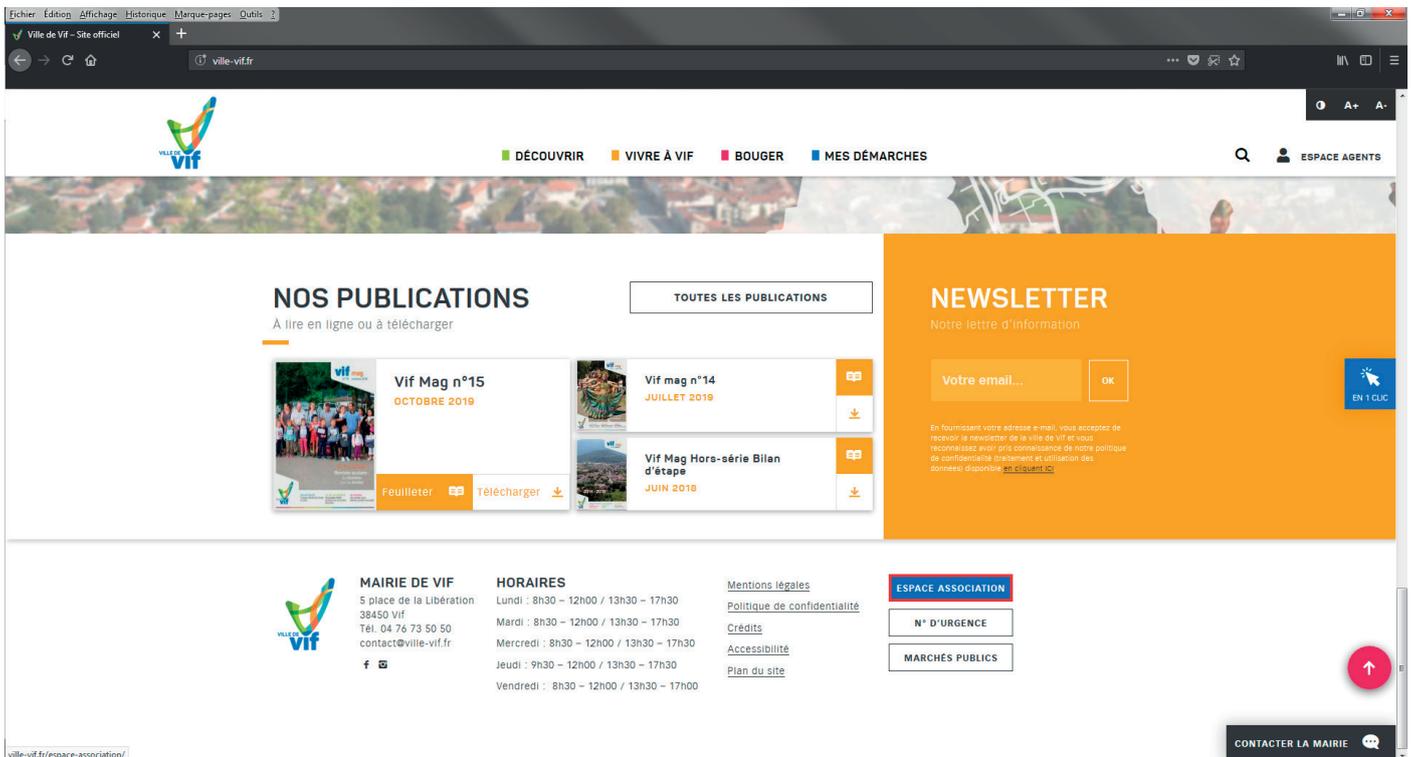
TUTORIEL

**Janvier
2020**

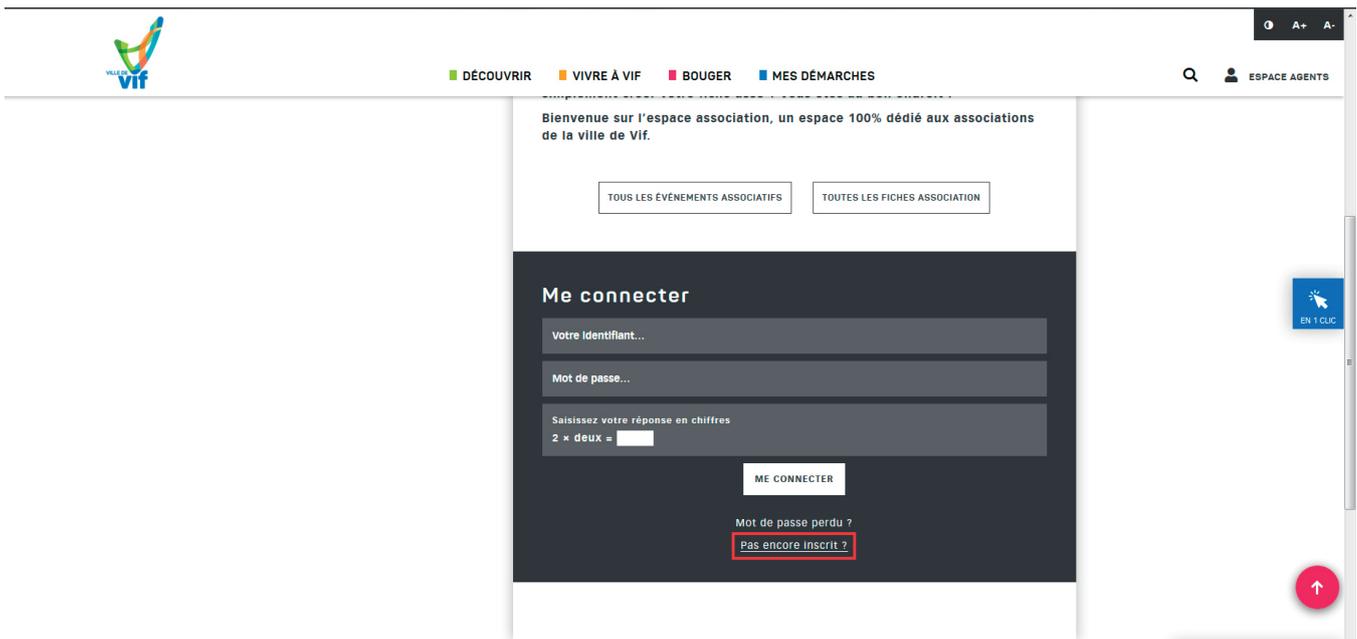
ville-vif.fr

1 - Rendez-vous sur le site internet de la ville en tapant : ville-vif.fr

2 - Connectez-vous à l'**ESPACE ASSOCIATION**, situé tout en bas de la page d'accueil du site.



3 - Une fois sur la page « **ESPACE ASSOCIATION** », cliquez sur : « **PAS ENCORE INSCRIT ?** »



4 - Remplissez le formulaire de demande d'inscription :

A la question :

"j'ai déjà une fiche renseignée pour ma structure sur le site de la ville de Vif" :

Si votre association apparaît déjà dans l'annuaire en ligne et que vous n'avez pas d'accès à l'espace association, cochez la case "OUI"

Si votre association n'est pas présente dans l'annuaire en ligne et que vous souhaitez l'inscrire, cochez la case "NON"

!! ATTENTION !!

L'adresse mail utilisée devra **OBLIGATOIREMENT** contenir le nom ou les initiales de votre association et ce par mesure de sécurité.

Ex:

votre.nom.association@abc.de

ou

vna@abc.de

Cette consigne non respectée, votre demande pourra être refusée.

5 - Cliquez sur : « ENVOYER LA DEMANDE »

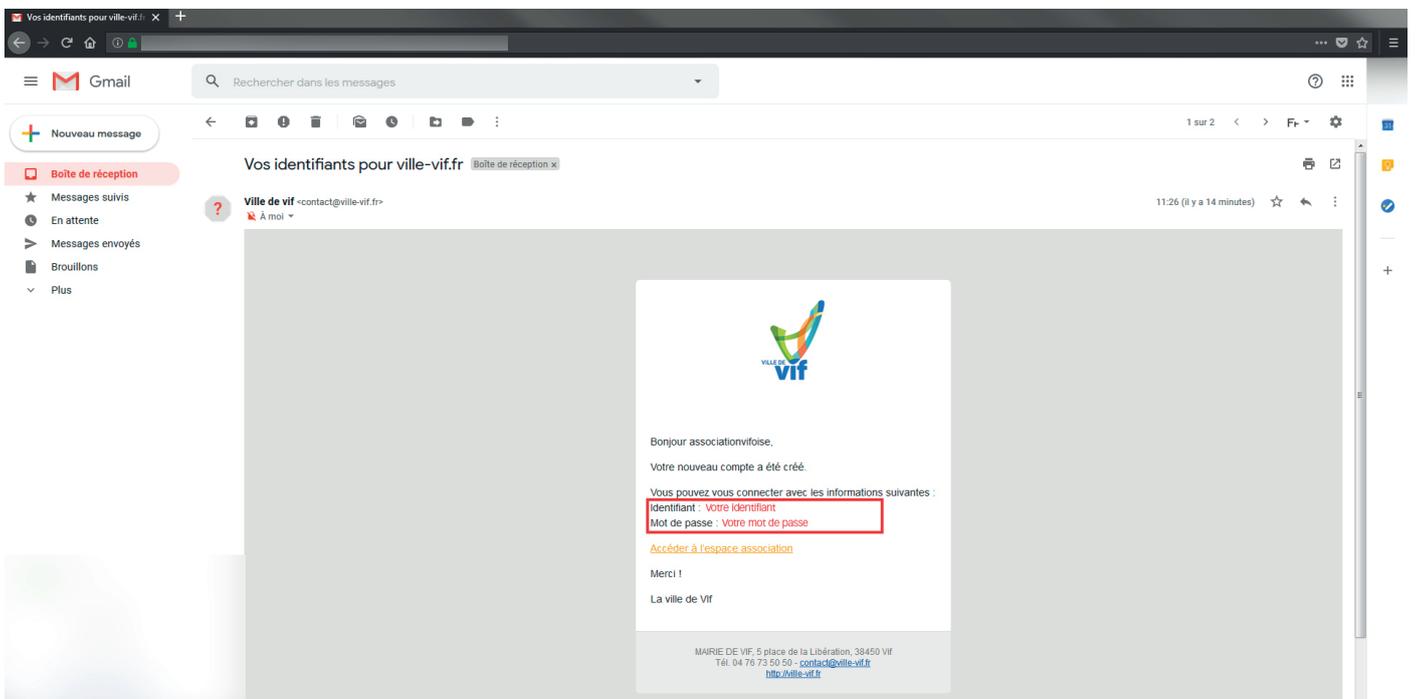
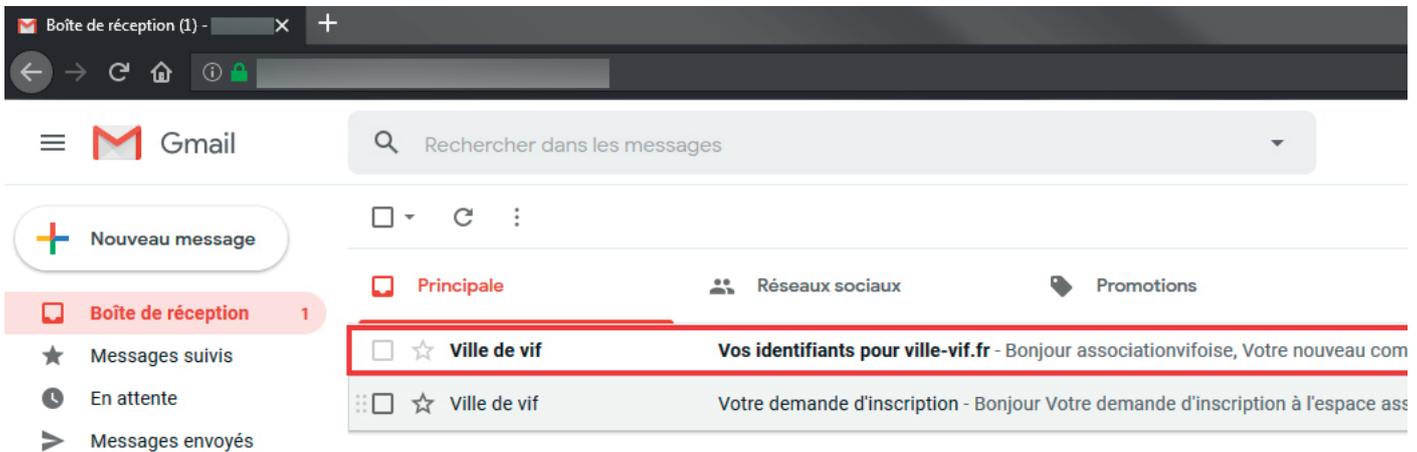
The screenshot shows a web browser displaying the 'Demande d'inscription' form. The form is titled 'Demande d'inscription' and includes the following fields and options:

- Nom de l'association ***: Association vifoise
- Adresse de messagerie (contenant le nom de l'association) ***: association.vifoise@gmail.com
- Numéro de téléphone ***: 01 02 03 04 05
- J'ai déjà une fiche renseignée pour ma structure sur le site de la ville de vif :** oui (selected) / non
- Je souhaite avoir des accès pour :** Faire apparaître mon association dans l'annuaire en ligne.

Below the form, there is a section titled 'Avant d'envoyer votre demande' with a warning: 'Après l'envoi de ce formulaire, la mairie étudiera votre demande et vous communiquera les accès nécessaires à la connexion au site. Attention, en devenant contributeur du site de la ville de Vif, vous vous engagez à respecter les règles de bienséance en vigueur pour la publication de contenu. La ville de Vif se réserve le droit de révoquer vos accès en cas de transgression.'

At the bottom of the form, there is a red-bordered button labeled 'Envoyer la demande'.

Le formulaire sera envoyé pour traitement. Après vérification et acceptation de notre part, vos identifiants seront créés et vous serez envoyés à l'adresse mail que vous avez renseignée :



Veillez noter que le mot de passe ne sera pas modifiable.

Une fois ces informations reçues, vous pourrez vous connecter à votre espace :

- en répétant les étapes 1 et 2 de cette procédure ou,
- en vous rendant sur <http://ville-vif.fr/espace-association>

**Si vous rencontrez un problème, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :
com.rs@ville-vif.fr**

La ville de Vif se réserve un droit de regard sur tous les contenus que vous proposerez via votre espace. Ces contenus seront soumis à modération et pourront, le cas échéant, être refusés.